

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
17 janvier 2023	9	0	1	2	0

Vote(s) pour : 10
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 23 janvier 2023

Sous la présidence de Madame Rachel BURGUY Présidente du SERM

Point n°3 : Modification de la composition du Bureau

Le Comité Syndical

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la composition du Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU la délibération du 14 décembre 2022 portant Intégration dans le périmètre du SERM, des réseaux d'eau potable de 11 communes de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange

VU les statuts dudit syndicat,

DECIDE

- **DE FIXER** à deux, à compter du 1^{er} juillet 2023, le nombre de Vice-Présidents du Syndicat des Eaux de la Région Messine.

- **DE MODIFIER LA CONSTITUTION** du Bureau qui sera composé de la Présidente et de deux Vice-Présidents à compter du 1^{er} juillet 2023.

La Présidente du SERM



Rachel BURGUY